



DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente,
En exercice 23	Le conseil municipal, légalement convoqué par courrier du 20 septembre 2024 et par affichage et publication sur le site internet du 20 septembre 2024, s'est réuni en mairie, 1 rue René Cassin à Andilly, sous la présidence de Monsieur Philippe FEUGERE, élu Maire d'Andilly
Présents 18	
Procurations 4	
Absent 1	

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

N° d'ordre		
DL2024-09-38	Nomination du secrétaire de séance	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-39	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-40	Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-41	Signature d'une convention pour la mise à disposition par le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-42	Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une labellisation.	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-43	Cours d'Activité Physique Adaptée (APA) – participation financière.	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-44	Journée Excursion à l'occasion de la Semaine Bleue 2024 combinée avec l'évènement « Grandeur Nature ».	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-45	Course rose du 12 octobre 2024– règlement et tarif inscription.	Approuvée à l'unanimité
DL2024-09-46	Modalités d'organisation du thé dansant le dimanche 27 octobre 2024.	Approuvée à l'unanimité

Affichage et publication le 27 septembre 2024

Le Maire,

Philippe FEUGERE

